

Le 3 juillet dernier s'est déroulé le 3<sup>ème</sup> comité technique ministériel de la mandature sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bodin, secrétaire Général pour l'Administration, dont c'était le dernier puisqu'il quittera ses fonctions le 22 juillet prochain. L'ordre du jour assez succinct n'était pas très enthousiasmant et mise à part une circulaire relative aux formations qualifiantes des ouvriers de l'Etat et une communication sur l'organisation centrale du ministère des Armées, c'est surtout la réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales qui aura suscité principalement notre intérêt.

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL : SOLDES D'ÉTÉ SUR LE DIALOGUE SOCIAL !

### DIALOGUE SOCIAL

Une fois encore, le dialogue social, comme nous l'entendons, est en deçà de nos attentes. La **CFDT** a dénoncé certaines pratiques du Ministère qui doivent cesser au plus vite. En effet, et c'est devenu coutumier, les organisations syndicales ne sont même plus informées des réunions où sont prises des décisions qui touchent principalement le personnel civil, tant dans l'organisation du travail que sur l'avenir de leur établissement. Citons comme premier exemple, la visite de la Secrétaire d'Etat, le 3 juin dernier à l'HIA de Brest pour l'inauguration du bâtiment des urgences avec un discours rassurant qui annonçait la fin des restructurations. Il n'a pas fallu plus de trois jours à la direction de ce même hôpital pour annoncer la fermeture de son laboratoire pour 2023 ! Belle leçon de sincérité.

Et s'il fallait en rajouter, le 1<sup>er</sup> Avril, et ce n'est pas un poisson, un séminaire relatif à la déconcentration du soutien au sein du Minarm s'est tenu au sein de l'Ecole Militaire. Le soutien, c'est bien l'affaire du personnel civil. Et pourtant, aucune communication n'a été faite autour de ce séminaire auquel participaient les ComBdD, entre autres. Une petite souris nous en a touché quelques mots sur des décisions qui ont déjà, ou presque, été prises.

Alors que ce séminaire réfléchissait à confier les crédits AACV (Actions d'Amélioration du Cadre de Vie) de responsabilité SDAS (sous-direction action sociale), aux COMBdD, le CCAS du 26 juin présentait une évolution de la circulaire attribuant ces crédits aux COMBdD !!! Nous nous y sommes bien évidemment opposés. Nos craintes ne sont pas éteintes puisque le 27 juin l'administration évoquait d'ores et déjà le regroupement et l'affectation aux BdD des budgets d'Actions d'Amélioration du Cadre de Vie (AACV), de l'Allocation cercles, des crédits SID pour l'amélioration des bâtiments et d'Activités Sociales Culturelles Communes (ASCC) : c'est aujourd'hui 6.4 M€ qui viennent d'être injectés dans les BdD sans compter l'infra !

Sans ces budgets, c'est une grande partie de la substance des comités sociaux qui disparaît. Cela ne nous convient pas. Devant notre insistance, l'EMA nous indique veiller à ce que les Comités Sociaux soient associés à la gestion de ces budgets. A suivre...

Autre exemple : En conseil de gestion de l'IGESA le 22 juin dernier, où siège la **CFDT**, il a été annoncé une étude qui envisageait le transfert de 10 cercles/mess du SCA vers l'IGESA. C'est une surprise totale qui contredit les déclarations récentes du directeur central du SCA. L'IGESA et son personnel sont aujourd'hui informés de cette étude, qu'en est-il des personnels du SCA, bien plus concernés ?

## ADMINISTRATION CENTRALE (AC)

La « transformation » de l'administration centrale est bel et bien en marche selon 4 grands principes :

- Délocalisation physique de certaines prérogatives de l'AC en renforçant les pôles géographiques de Tours avec le RH, de Rennes avec la cyber et de Toulouse avec l'espace ;
  - Rationalisation du périmètre de l'AC ;
  - Réduction du format de l'AC ;
  - Actes de déconcentration

Les mouvements se feront en 2 temps : 2021 puis 2022-2025. Le SPAC, quant, à lui sera dissous à l'été 2020. Certains services comme le pôle reprographie de Tulle, l'achat de véhicules ou encore la gestion des conducteurs, seront reversés au SCA.

La décision ministérielle devrait intervenir en octobre 2019 après la décision de la ministre courant septembre. Encore une fois, pas de dialogue social dans toute cette réforme. Comme d'habitude, nous sommes informés une fois que tout (ou presque) est bouclé. L'ensemble des organisations syndicales a demandé une réunion présidée par la ministre sur le sujet.

**Projet de loi de transformation de la fonction publique**, encore un « coup de canif » dans le dialogue social sur au moins 2 points :

- la disparition des missions « avancement, et mobilité » des CAP et leur transformation en un rôle essentiellement axé sur le recours et le disciplinaire.
- La création d'une instance unique, le CSA, pour développer une vision intégrée des politiques de ressources humaines et des conditions de travail (fusion CT/CHSCT) qui n'est pas une bonne idée. Certes, pour d'autres ministères qui n'avaient rien, c'est peut être une avancée mais pour le ministère des armées c'est une source d'inquiétude et d'incompréhension.

Comme l'a souligné M. Bodin, le ministère des armées n'est pas un ministère comme les autres de par ses activités industrielles. Il est impératif de mettre en place des formations spécialisées (nouveaux CHSCT) calquées sur la cartographie actuelle des CHSCT. Les organisations syndicales doivent conserver la maîtrise de la désignation des membres de ces instances afin d'assurer la sécurité de tous les personnels. La **CFDT** Défense restera donc vigilante sur la mise en place du CSA et dénoncera les égarements de l'administration lors de la mise en place des nouvelles structures.

## SNU

Suite à nos interrogations relatives à la mise en place du service national universel, le SGA confirme que la DSNJ sera impliquée car ses compétences sont indispensables notamment en termes de recensement. Reste à savoir si les personnels resteront au ministère ou s'ils seront mis à disposition. L'histoire ne dit pas à disposition de qui !! De l'éducation nationale ?

## FILIÈRE TECHNIQUE ET SOCIALE

En ce qui concerne les ingénieurs civils de la défense (ICD) : le texte, en cours de finalisation, ne respecte pas les avancées obtenues en réunion. En l'état, les élus en CAP n'auront aucun texte législatif à opposer à l'administration en cas de recours.



Quant à la requalification des TSEF en IEF, pas de réponse ! Pour les ATMD en TSEF, le DRHMD réaffirme que le vivier n'est pas d'une qualité suffisante pour en envisager une, il faut d'abord que les ATMD montent en compétence. Les agents apprécieront !

Sur les régimes indemnitaires, le Projet de loi de finances devrait permettre de monter significativement les IFSE des catégories C et B techniques tout comme celles des assistants des services sociaux.

La **CFDT** a dénoncé la situation des assistants de service sociaux et des conseillers techniques de service social. Cette filière, sans cesse remerciée pour son travail, n'est pas considérée à la hauteur de ses qualifications et de ses responsabilités. Le SGA s'est dit sensible et très attaché à la situation de ces agents. Cependant, la volonté du ministère d'améliorer l'indemnitaire de cette filière se voit bloquée par la fonction publique. La **CFDT** dénonce cette situation qui, une nouvelle fois, utilise l'argument du « ce n'est pas moi c'est l'autre » pour ne pas pousser ce dossier en interministériel.

## OUVRIERS

La circulaire pour actualiser les formations qualifiantes et prendre en compte les nouvelles dispositions de 2018 concernant la procédure d'avancement a été soumise à l'avis du CTM. Ce texte permet de mettre à jour la liste des formations et des centres de formations pour mieux coller à la réalité du travail des ouvriers. Suite à intervention de la **CFDT** il y a déjà un an, il crée un domaine technique « bâtiment » pour la formations de frigoriste. Pour la **CFDT**, cette mise à jour nécessaire n'est qu'une étape de ce chantier afin d'élargir l'offre de formations qualifiantes à plus de professions ouvrières. Il est d'ores et déjà envisagé par la DRH-MD un groupe de travail pour la remise à niveau de toutes les formations qualifiantes notamment pour coller à la nouvelle articulation des carrières ouvrières.

La **CFDT** Défense a relancé la DRHMD sur la révision des abattements de zone. La prise en compte des nouvelles réalités des territoires nécessite une mise à jour de ces taux. La ville de Bordeaux et sa flambée des prix immobiliers a été prise en exemple. La DRH-MD a saisi la fonction publique sur le sujet et attend une réponse de leur part.

La **CFDT** Défense a posé la question de l'attribution d'une prime pour les personnels civils habilités à délivrer des « certificats de navigabilité » dans le domaine de l'aéronautique à l'instar de la prime IMOMA de 200€ versée aux personnels militaires habilités à le faire. En effet, cette fonction cruciale dans le domaine de l'aéronautique, engage la responsabilité pénale des agents. Contrairement aux propos tenus par le DRHMD, il ne s'agit pas ici de mettre en opposition les militaires et les civils mais tout simplement d'une question d'équité envers les personnels civils qui engagent leur responsabilité de la même façon que leurs collègues militaires. Le DRHMD va, à contre cœur, réétudier cette question.

## RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

Suite à notre interpellation sur le sujet, le SGA a relayé la position de la ministre qui se dit être très attentive à cette réforme au regard de 2 populations atypiques de notre ministère : les militaires et les Ouvriers de l'Etat.

Pour les premiers, le CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire) s'est déjà exprimé. Pour les seconds la problématique principale résiderait dans la prise en compte des travaux insalubres. En effet, le système qui serait applicable entraînerait une baisse des critères d'exposition.

En clair, beaucoup de nuisances qui affectent la santé voire réduisent la durée de vie de certains ouvriers, ne seraient plus considérées comme de la pénibilité. En plus de subir des atteintes physiques préjudiciables, l'ouvrier ne bénéficierait que de peu de compensation en retraite anticipée. C'est la double-peine.

## BILAN SOCIAL

Le bilan social 2018 du ministère des armées présente, comme chaque année, les principales données permettant d'apprécier la situation sociale du personnel et les faits marquants en matière de politique RH. Certaines de ces données ont appelé quelques réflexions :

- 429 agents sous contrat ont quitté le MINARM par démission sur 1.557 départs. 52% sont des agents de catégorie A. Cela interroge sur les motivations: le salaire, la précarité des contrats, le manque de perspectives professionnelles?
- 30 ouvriers de l'Etat ont démissionné : mêmes questions, là il semble que les salaires soient le principal motif.
- 530 chômeurs civils non restructurés ont été indemnisés pour un montant de 6M€. Qui sont-ils? Des contrats courts que l'on indemniserait parce qu'il n'est pas prévu d'aller au-delà d'un an renouvelable une fois, mais tout en les remplaçant par d'autres recrutements sous contrats... Nous n'osons l'imaginer !
- Le MINARM aurait employé 241 assistants de service social SOUS CONTRAT, sur des emplois temporaires ! Ils sont par ailleurs 477 titulaires. Au regard des besoins, les recrutements statutaires devraient être plus ambitieux.
- Avancements des fonctionnaires: seulement 2% de l'ensemble des agents de catégorie B ont été promus en A et 0,9% pour l'avancement de C en B. Quand la misère s'installe !

La transition écologique est la grande absente de ce bilan social. D'une manière plus générale, ce sujet n'est (pratiquement) jamais abordé dans les divers comités techniques de ce ministère. Pourtant, beaucoup de sujets peuvent s'y rapporter comme le télétravail, les questions de mobilité, les expérimentations qui ne se généralisent pas comme les bureaux délocalisés ou la question de l'infra. Aucune de nos autorités ne fait allusion à la nécessité de se saisir de ce sujet à chaque niveau du ministère

Il semble bien que les dirigeants du MinArm ne vivent pas sur la même planète que les agents qu'ils emploient !



*Les élus CTM ont fait le constat unanime de l'absence chronique et systématique de dialogue social au sein de notre ministère. Il apparaît « qu'on s'autorise à penser dans les milieux autorisés » que le « fait accompli » est la bonne méthode pour cocher la case dialogue social. Ce n'est pas la vision de la **CFDT**. Nous sommes vos élus, désignés ou représentants et nous comptons bien faire entendre notre voix afin de pouvoir défendre les intérêts de tous les agents du ministère.*